

Image not found or type unknown



Démission, préavis et garde d'enfant pour confinement

Par **Butague**, le **01/04/2021** à **07:28**

Bonjour à tous et à toutes,

Je travaille dans la grande distribution.

J'ai remis ma [démission](#) le 27/03

Mon employeur veut que je fasse mon préavis d'un mois.

Après l'allocution du président mes enfants n'ont plus école, je souhaiterais donc passer au [chômage](#) partiel afin de les garder pendant ce préavis.

Celui-ci est-il repoussé?

Merci.

Par **miyako**, le **01/04/2021** à **17:35**

Bonsoir,

Pour cela, il faut que votre mari ne soit pas en possibilité de faire du télétravail, donc de garder les enfants. Attendons le texte officiel.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **01/04/2021** à **20:01**

Bonjour,

Normalement seuls des congés payés prévus avant le début du préavis en repoussent le terme car c'est un délai préfix, inutile d'attendre des textes ...

Par **Butague**, le **03/04/2021** à **08:54**

Je suis une maman solo.
En tout cas merci d'avoir pris le temps de me répondre.
Bonne journée